

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DJS 74 Subvention (25.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec Unis-Cité, au titre de la Jeunesse.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019 , par lequel M^{me} la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention et la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle avec Unis-Cité ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VERON au nom de la 7^e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération, avec Unis-Cité, 21 boulevard Ney (18^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant 25.000 euros est attribuée à Unis-Cité (105941) pour son projet Jeunesse Développement Service Civique – Mobilisation de la jeunesse parisienne avec les programmes Rêve et réalise et Booster. (2019_00843).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 933, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO